



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET PROFESSIONNEL JEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉ ÉQUESTRE

Objectifs de la formation

Le BP JEPS Éducateur Sportif est une formation diplômante de niveau 4 délivré par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, qui permet à son titulaire d'être capable de :

- Encadrer tout public dans toute structure ;
- Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres ;
- Mobiliser les techniques des activités équestres pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Le diplôme est composé de 4 UC (unités capitalisables). Chaque unité fait l'objet d'une évaluation.

Le BP JEPS est délivré aux candidats.es ayant obtenu les 4UC. capitalisables.

Lieu de la formation

NaturaPÔLE
CFA Campus Yvetot
www.naturapole.fr



APPRENTISSAGE

DURÉE 1 an

BREVET PROFESSIONNEL JEPS ÉDUCATEUR SPORTIF

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement technique

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation
- Conduire une séance, un cycle d'animation
- Mobiliser les techniques des Activités équestres, option «Initiateur poney, cheval»
- Mobiliser les techniques des Activités équestres, option «Approfondissement technique»

POURSUITES D'ÉTUDES

DEJEPS perfectionnement sportif mention sport équestre

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire de la « Prévention et secours civiques » de niveau I (PSCI) ou de l'« Attestation de formation aux premiers secours » (AFPS).
- Présenter un certificat médical de non contre indication de la pratique des activités équestres.
- Être âgé de 18 à 29 ans.
- Satisfaire aux 2 tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation (selon le parcours scolaire et les performances sportives, il existe un allègement).
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage. Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidats-es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.



Admission étudiée au cas par cas.